

**RAPPORT DU COMITE PERMANENT
SUR L'ADMINISTRATION ET LES FINANCES (SCAF)**

RAPPORT DU COMITE PERMANENT SUR L'ADMINISTRATION ET LES FINANCES (SCAF)

L'ordre du jour qui est inclus à l'appendice A de l'ordre du jour provisoire du rapport de la Commission (CCAMLR-XVI/1) est présenté. Le président, M. Ichiro Nomura (Japon), propose d'y ajouter la rubrique, "Élection à la présidence et à la vice-présidence du SCAF". L'ordre du jour est adopté avec cette nouvelle rubrique (appendice I).

RAPPORT DE L'AUDIT DE GESTION DU SECRETARIAT

2. Le Comité examine les conclusions du groupe d'experts que la Commission a engagé pour réaliser un audit de gestion du secrétariat. Ces conclusions sont exposées dans un rapport qui a été distribué aux Membres en début d'année. Le Comité reconnaît l'intérêt des travaux accomplis par le groupe d'experts.

3. Le Comité note un nombre de recommandations formulées par le groupe d'experts en ce qui concerne certains aspects des travaux du secrétariat qui entrent dans les compétences du secrétaire exécutif. À cet égard, il **recommande à la Commission d'adopter les recommandations suivantes pour qu'elles soient appliquées par le secrétaire exécutif à qui incombe la responsabilité des mécanismes exacts auxquels il aura recours pour appliquer ces recommandations :**

- i) l'analyste des données d'observation scientifique sera placé sous la responsabilité du directeur des données (recommandation i);
- ii) le secrétariat mettra en place une planification plus formelle et systématique de l'organisation consistant, sur le plan stratégique et de la direction, en une série d'objectifs (établis chaque année) pour l'organisation dans son ensemble et, à un niveau subsidiaire, en une série de plans de travail individuels intégrant des objectifs personnels ou du département (recommandation iv);
- iii) l'usage d'e-mail deviendra plus courant (recommandation vii);
- iv) le secrétariat sera chargé d'explorer les domaines dans lesquels la nomination de coordinateurs techniques dans les pays membres permettrait d'améliorer l'efficacité de la communication avec le secrétariat (recommandation viii);
- v) les mesures suggérées par le directeur des données pour conserver l'intégrité de la banque de données seront adoptées (recommandation xiv approuvée par le Comité scientifique);
- vi) le secrétariat présentera un compte rendu au Comité scientifique et à la Commission pendant la réunion annuelle de 1997 sur les progrès effectués au cours de l'année par rapport aux difficultés liées à la banque de données (recommandation xv);

- vii) les suggestions du directeur des données (précisées à l'annexe E du rapport du groupe d'experts) quant à la réduction du travail de saisie et de validation des données seront adoptées (recommandation xvi approuvée par le Comité scientifique);
- viii) le secrétariat examinera le problème de la surcharge de travail occasionnée par les données et, notamment, estimera le coût de la saisie des données par navire et par type de pêche dans diverses conditions afin de mieux cerner les fonds nécessaires à cette saisie et aussi à la validation de ces données ces prochaines années (recommandation xvii);
- ix) les tâches mises en oeuvre par le secrétariat pour développer des logiciels standard de saisie et de validation des données à bord des navires de pêche et/ou dans les Etats membres seront prioritaires (recommandation xviii approuvée par le Comité scientifique);
- x) les tentatives de mise en place d'un site Web par le secrétariat qui ont déjà été présentées dans deux documents de travail détaillés à CCAMLR-XIV (1995) et CCAMLR-XV (1996) seront prioritaires (recommandation xx);
- xi) le responsable du réseau sera placé sous la responsabilité du directeur des données, plutôt que sous celle du chargé de l'administration et des finances, comme cela est le cas à présent (recommandation xxi);
- xii) les initiatives prises par le secrétariat pour automatiser le processus de distribution des publications, par exemple en affichant les tarifs, offrant des formulaires de commande, etc. sur le WWW seront prioritaires (recommandation xxii);
- xiii) le secrétariat apportera des changements quant au personnel des domaines financier et administratif, en distribuant les tâches à une petite équipe ne comptant pas plus de quatre personnes, dont le chargé de l'administration et des finances (recommandation xxv);
- xiv) le secrétariat dressera une liste exhaustive des procédures opérationnelles et en achèvera la rédaction d'ici la fin de l'année selon un échelonnement qui reste à établir (recommandation xxvi);
- xv) le secrétaire exécutif et les autres cadres du secrétariat convoqueront des réunions, tant au niveau de l'organisation que de chaque équipe, à intervalles plus réguliers pour que chacun se sente davantage concerné par les objectifs à atteindre et pour faciliter la communication (recommandation xxxi);
- xvi) la description des postes suivra les objectifs fixés par le planning organisationnel. Cadres et employés devraient être consultés quant au développement des objectifs dont ils auront la responsabilité (recommandation xxxii);
- xvii) la direction du secrétariat adoptera une forme de gestion qui délègue davantage de responsabilités (recommandation xxxiii);
- xviii) un système d'évaluation annuelle sera mis en place dans le but de procurer au personnel, plus fréquemment et de manière plus formelle, des commentaires sur son travail. L'évaluation devrait être effectuée sur la base des accords de travail (recommandation xxxiv);

- xix) des plans de développement du personnel seront rédigés parallèlement au cycle d'évaluation du personnel (recommandation xxxvi); et
- xx) une formation interne devra être mise au point, notamment dans le domaine de la traduction afin que le personnel bénéficie de l'expertise disponible tant sur le plan scientifique que technique (recommandation xxxvii).

4. Le Comité par ailleurs **recommande à la Commission d'adopter les recommandations suivantes qui comprennent des modifications apportées par le SCAF pour qu'elles soient appliquées par le secrétaire exécutif à qui incombe la responsabilité des mécanismes exacts auxquels il aura recours pour appliquer ces recommandations :**

- i) les aspects techniques du travail du chargé des affaires scientifiques tels que ceux en rapport avec le travail éditorial des publications et de la documentation de la CCAMLR devront être supprimés afin qu'il puisse consacrer davantage de temps à la planification stratégique du travail scientifique et soit davantage en mesure de procéder à des analyses scientifiques pour soutenir les travaux du Comité scientifique (recommandation ii modifiée par le SCAF);
- ii) la fonction de coordination des traductions et publications devra être mise davantage en valeur et incorporée dans l'établissement actuel du secrétariat (recommandation iii modifiée par le SCAF);
- iii) sous réserve des fonds qui seront disponibles et sans prendre de décision quant à la date qui devra être fixée pour cette acquisition, un télécopieur informatisé de système PC sera acheté pour le secrétariat (recommandation vi modifiée par le SCAF);
- iv) sous réserve des fonds qui seront disponibles et sans prendre de décision quant à la date qui devra être fixée pour cette opération, les IPMS seront transférés sur un seul système informatique composé d'une plate-forme PC unique, augmentée si nécessaire, de quelques PC d'une seconde plate-forme afin de répondre à des besoins spécifiques, du domaine de la publication par exemple (recommandation xi modifiée par le SCAF);
- v) sous réserve des fonds qui seront disponibles et sans prendre de décision quant à la date qui devra être fixée pour cette opération, des nouvelles versions du matériel et des logiciels qui ne seraient pas d'un niveau standard de base seront remplacées dans tous les PC (recommandation xii modifiée par le SCAF);
- vi) sous réserve des fonds qui seront disponibles et sans prendre de décision quant à la date qui devra être fixée pour cette opération, le secrétariat sera chargé de vérifier si, dans de telles circonstances, il est plus avantageux d'acheter ou de louer des PC (recommandation xiii modifiée par le SCAF);
- vii) les Etats menant des opérations de pêche, par le biais de leur coordinateur technique, seront chargés d'informer le secrétariat, au début de chaque saison de pêche, de la date estimée de déclaration et de la quantité des données qu'ils sont susceptibles de

présenter afin de faciliter la planification stratégique du secrétariat à cet égard (recommandation xix modifiée par le SCAF);

- viii) le secrétariat présentera la demande budgétaire de l'exercice fiscal 1998 selon l'ancienne formule et selon la nouvelle structure proposée, la Commission adoptera la structure budgétaire fonctionnelle proposée à la seizième réunion annuelle, et à l'avenir, le secrétariat annexera au budget provisoire le budget tel qu'il est présenté actuellement (recommandation xxiii modifiée par le SCAF);
- ix) sous réserve de l'adoption de la structure budgétaire dont il est question à la recommandation xxiii, la Commission approuvera la nouvelle réglementation qui permettra au secrétaire exécutif de transférer d'une catégorie à une autre jusqu'à 10 % des fonds des trois catégories budgétaires proposées (recommandation xxiv modifiée par le SCAF);
- x) le secrétariat préparera un plan d'acquisition à moyen ou à long terme (par exemple, sur cinq ans), qui prévoira un tout nouveau système informatique que la Commission examinera lors de sa réunion annuelle de 1997 (recommandation xxvii modifiée par le SCAF);
- xi) le secrétariat devra inclure à chaque budget annuel une somme destinée à la formation. Le responsable de l'administration et des finances devrait être chargé de la coordination de la formation, mais les demandes de formation incomberont aux employés individuels et aux équipes concernés (recommandation xxxv modifiée par le SCAF); et
- xii) les principes de mérite, de transparence et d'intégrité continueront à être appliqués dans les domaines de la répartition des responsabilités, de la nomination du personnel, de l'accès aux ressources (lorsque les contraintes budgétaires le permettent), et des relations humaines dans le travail (recommandation xxxviii modifiée par le SCAF).

5. Le Comité **conseille à la Commission d'adopter la recommandation suivante dont l'application n'incombe pas au secrétaire exécutif et dont les termes ont été modifiés par le Comité :**

- i) Les États membres fournissent des informations sur des questions pertinentes au secrétariat, comme par exemple l'usage courant de termes techniques, en vue de maintenir un haut niveau de professionnalisme au sein du secrétariat (recommandation x).

6. Le Comité se penche longuement sur la recommandation v) relative aux critères sur lesquels il conviendrait d'évaluer le travail du secrétaire exécutif. Les Membres se consulteront à nouveau en vue de déterminer s'il est possible de convenir d'une proposition précise au sein du SCAF et de la transmettre à la Commission.

7. Le Comité examine les recommandations du groupe d'experts à l'égard des salaires et primes que reçoivent les cadres (recommandations xxviii, xxix et xxx). Tout en reconnaissant les inquiétudes du groupe, notamment en ce qui concerne la part considérable du budget qui est allouée

à ces coûts, le Comité ne parvient pas à s'accorder pour déterminer s'il convient de changer le système des salaires qui est fondé sur le système des Nations Unies.

8. Le Comité note que la situation a changé au sein de la CCAMLR comme dans d'autres organisations internationales depuis que le barème des salaires a été établi et qu'a été fixé l'échelon de la rémunération des cadres. Il semble donc approprié de réviser les échelons et indemnités de salaire des postes des cadres. À cet égard, le Comité charge le secrétaire exécutif de préparer un document pour la réunion de la Commission de 1998, comparant le barème existant des salaires de la CCAMLR avec celui en vigueur aux Nations unies. De plus, le Comité accepte l'offre des États-Unis qui proposent d'entrer en relation avec les Nations unies dans le but de procéder à une nouvelle évaluation des descriptions des postes et des barèmes de salaire des cadres. Le secrétaire exécutif présentera les descriptions actuelles des postes aux États-Unis qui rendront compte des résultats de l'analyse des Nations unies à la prochaine réunion de la Commission.

9. En ce qui concerne les changements affectant l'attribution recommandée des tâches du chargé des affaires scientifiques, le Comité estime que le secrétaire exécutif devrait s'assurer que le chargé des affaires scientifiques continue à être en contact direct, dans le cadre de ses fonctions, avec la coordinatrice des traductions et des publications et avec le directeur des données, et qu'il continue à être aidé dans ses tâches par le personnel.

10. Le Comité **recommande à la Commission de charger le secrétaire exécutif de faire un compte rendu, à la réunion de 1998, sur les progrès réalisés en matière de mise en œuvre des recommandations pertinentes.**

ETATS FINANCIERS REVISES

11. Le Comité **recommande à la Commission d'accepter les états financiers présentés dans CCAMLR-XVI/3.** Il note que le rapport d'audit sur les états financiers de 1996, fondé sur un audit exhaustif, n'émet aucune réserve quant au respect de la Réglementation financière ou des Normes comptables internationales.

12. Le Comité **recommande à la Commission de ne prévoir qu'un audit limité des états financiers de 1997.**

EXAMEN DU BUDGET DE 1997

13. Le Comité reçoit l'avis du président du Comité scientifique selon lequel l'augmentation de la longueur du rapport du Groupe de travail chargé de l'évaluation des stocks de poissons (WG-FSA) se solderait par un dépassement budgétaire de A\$6 900 dans le budget du Comité scientifique et de A\$4 200 dans le poste des publications du budget de la Commission. Il **recommande à la Commission d'approuver l'utilisation de A\$11 000 du Fonds spécial de la contribution ukrainienne pour couvrir ce dépassement.**

14. La délégation néo-zélandaise avise le Comité que la somme qu'il conviendrait de retirer du Fonds spécial ukrainien afin de contribuer à la préparation d'un Guide d'identification des oiseaux de

mer était maintenant estimée tout au plus à A\$24 760. Compte tenu de ce chiffre, le chargé de l'administration et des finances confirme que le solde du Fonds spécial de la contribution ukrainienne suffirait à couvrir l'allocation de A\$11 100 à laquelle il est fait référence ci-dessus.

15. La délégation du Brésil déclare au Comité que les contributions de 1996 et 1997 de son pays seraient versées d'ici quelques jours. Le Comité note alors que l'arriéré des contributions de 1997 ne concernerait plus qu'un seul Membre.

BUDGET DE 1998

16. La délégation de l'Uruguay avise le Comité que le processus de paiement de sa contribution de nouveau Membre est en cours, mais qu'elle n'est pas en mesure de spécifier la date du versement de sa contribution de 1997. Le Comité note que la contribution de ce nouveau Membre sera probablement versée en 1997 et qu'en conséquence elle peut d'ores et déjà être considérée comme poste de revenu dans le budget de 1998.

PUBLICATIONS

17. Le Comité soutient la création d'un site CCAMLR sur le Web et donne son accord à l'inclusion dans le budget de 1998 de la première moitié (A\$9 500) des frais qu'elle entraînera.

18. Le Comité demande au secrétariat de rendre compte à la Commission en 1998 des progrès réalisés à l'égard de la réduction des dépenses par l'utilisation des formulaires électroniques d'entrée des données.

19. Le Comité encourage la poursuite de la préparation de l'ouvrage *Pour mieux comprendre l'approche de gestion de la CCAMLR* et approuve l'allocation de A\$39 700 à cet effet dans le budget de 1998. Il note que la publication en quatre langues et la distribution de l'ouvrage sont prévues pour 1999 et **recommande à la Commission d'instruire le secrétariat de se mettre en rapport avec les auteurs du livre, les maisons d'édition susceptibles d'être intéressées par cet ouvrage et d'autres personnes concernées dans le but de présenter à la Commission en 1998 une communication exposant diverses manières de réduire les frais d'impression et de distribution, et de faire des prévisions de vente.**

20. Le président du Comité scientifique avise le Comité que le rapport de la réunion de 1998 sera vraisemblablement aussi long que celui de 1997. L'allocation budgétaire du Comité scientifique pour couvrir les frais de publication de son rapport est donc augmentée pour refléter ces frais.

21. Le Comité **recommande de poursuivre en 1998 la facturation de la plupart des publications de la CCAMLR, au-delà d'un nombre d'exemplaires désigné pour chaque Membre, mais d'en simplifier la structure des prix en appliquant des tarifs standard, frais de port compris, pour tous les exemplaires des publications qui ne sont pas offertes gratuitement.**

BUDGET DU COMITE SCIENTIFIQUE

22. En analysant le budget du Comité scientifique qui lui est présenté, le Comité note qu'il serait possible de réduire de A\$4 400 les dépenses relatives à l'atelier sur la zone 48.

23. La délégation du Royaume-Uni informe le Comité que l'offre de financement qui avait été faite repose sur l'obtention de fonds internes, ce qui ne pouvait être garanti. Suite à une discussion avec le secrétariat, un accord a été conclu selon lequel, au cas où le Royaume-Uni ne pourrait entièrement accorder des crédits pour ce projet, grâce aux nouvelles dispositions permettant une certaine flexibilité, le budget du secrétariat serait en mesure d'assurer le financement.

EQUIPEMENT INFORMATIQUE

24. Le Comité examine les plans du secrétariat relatifs à une modernisation possible des ordinateurs et convient qu'il serait souhaitable que le secrétariat modernise entièrement son équipement en passant des contrats de crédit-bail. Le Comité note que ces dispositions n'auraient aucunes répercussions budgétaires en 1998.

BUDGET GENERAL

25. Le Comité **recommande à la Commission d'adopter le budget de 1998 tel qu'il figure dans le tableau annexé à ce rapport (appendice II).**

PREVISIONS POUR 1999

26. Le Comité prend note des prévisions budgétaires pour 1999.

27. En rappelant la recommandation qu'il a formulée à la Commission quant à la présentation du budget à laquelle il faudrait se conformer à l'avenir (paragraphe 4), le Comité prie le secrétariat, lorsqu'il présentera le budget provisoire de 1999 à la Commission en 1998, d'y faire figurer des informations propres à faciliter la compréhension du rapport entre les chiffres donnés sous l'ancien format du budget et ceux du nouveau format.

PRESIDENCE ET VICE-PRESIDENCE

28. L'Espagne est élue à la présidence du Comité pour 1998 et 1999, et l'Allemagne à la vice-présidence pour la même période.

29. Le Comité exprime sa gratitude à M. Ichiro Nomura (Japon) pour l'efficacité dont il a fait preuve ces deux dernières années à la présidence du SCAF.

ADOPTION DU RAPPORT

30. Le rapport de la réunion est adopté.

**ORDRE DU JOUR DE LA REUNION DE 1997
DU COMITE PERMANENT SUR L'ADMINISTRATION
ET LES FINANCES**

1. Audit de gestion du secrétariat
2. Examen des états financiers révisés de 1996
3. Audit des états financiers de 1997
4. Examen du budget de 1997
5. Budget de 1998 et prévisions budgétaires pour 1999
 - i) Publications
 - ii) Budget du Comité scientifique
6. Autres questions soumises par la Commission
7. Election à la présidence et à la vice-présidence du SCAF
7. Adoption du rapport.

BUDGET DE 1998 ET PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR 1999

Budget de 1997	Budget de 1998						Prévisions budgétaires pour 1999	
	TOTAL	COMITÉ SCIENTIFIQUE			COMMIS- SION ET	ADMINIS- TRATION		
	Son propre budget	Autre	Total	RÉUNIONS				
REVENUS								
1 593 200	Contributions des Membres						1 723 500	
	Postes de l'année précédente							
41 000	- Intérêts						39 300	
0	- Contrib. des nouveaux Membres						0	
232 500	- Imposition du personnel						232 200	
0	- Excédent						0	
<u>1 866 700</u>	<u>1 970 300</u>						<u>1 995 000</u>	
DÉPENSES								
Salaires et indemnités								
649 400	Cadres	649 700	0 297 500	297 500	227 900	124 300	663 300	
418 600	Personnel de soutien	495 600	23 300	231 900	255 200	122 300	118 100	497 200
264 900	Traduction	282 000	49 700	37 800	87 500	176 400	18 100	286 100
<u>1 332 900</u>	Total	<u>1 427 300</u>	<u>73 000</u>	<u>567 200</u>	<u>640 200</u>	<u>526 600</u>	<u>260 500</u>	<u>1 446 600</u>
Dépenses en capital								
45 400	Ordinateurs	0	0	0	0	0	0	0
2 000	Mobilier	2 000	0	0	0	0	2 000	2 000
2 500	Fournitures de bureau	4 000	0	0	0	0	4 000	2 500
<u>49 900</u>	Total	<u>6 000</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>6 000</u>	<u>4 500</u>
Communications								
11 400	Télécopie	11 600	0	1 200	1 200	9 300	1 100	12 300
11 900	Internet	16 200	0	11 300	11 300	1 600	3 300	23 100
27 500	Affranchissement et fret	27 900	3 500	1 400	4 900	8 400	14 600	25 400
10 100	Téléphone	10 300	0	0	0	2 100	8 200	9 800
<u>60 900</u>	Total	<u>66 000</u>	<u>3 500</u>	<u>13 900</u>	<u>17 400</u>	<u>21 400</u>	<u>27 200</u>	<u>70 600</u>
Location et bail								
0	Ordinateurs	35 700	8 000	5 600	13 600	13 000	9 100	40 300
9 500	Photocopieurs	9 700	0	0	0	7 800	1 900	9 500
15 600	Maintenance et formation	29 800	0	12 500	12 500	4 000	13 300	15 600
42 300	Lieu de réunion	43 000	0	0	0	43 000	0	42 300
33 200	Équipement multilingue	33 700	0	0	0	33 700	0	33 200
120 400	Traduction	117 700	5 600	6 000	11 600	106 100	0	120 400
15 200	Installations de traduction	15 400	0	0	0	15 400	0	15 200
<u>236 200</u>	Total	<u>285 000</u>	<u>13 600</u>	<u>24 100</u>	<u>37 700</u>	<u>223 000</u>	<u>24 300</u>	<u>276 500</u>
78 600	Déplacements	74 400	43 600	0	43 600	30 800	0	83 200
Frais de soutien								
8 000	Commissaire aux comptes	4 600	0	0	0	0	4 600	8 500
10 300	Assurances	10 800	0	0	0	0	10 800	11 100
15 200	Éclairage et électricité	15 400	0	0	0	0	15 400	15 600
23 300	Divers	26 900	9 000	5 700	14 700	700	11 500	25 200
27 600	Photocopie	27 900	1 000	10 100	11 100	15 600	1 200	28 300
23 800	Papeterie	26 000	0	7 700	7 700	10 800	7 500	24 900
<u>108 200</u>	Total	<u>111 600</u>	<u>10 000</u>	<u>23 500</u>	<u>33 500</u>	<u>27 100</u>	<u>51 000</u>	<u>113 600</u>
<u>1 866 700</u>		<u>1 970 300</u>	<u>143 700</u>	<u>628 700</u>	<u>772 400</u>	<u>828 900</u>	<u>369 000</u>	<u>1 995 000</u>